



## **Ordonnance du DFI sur les additifs admis dans les denrées alimentaires**

### **(Ordonnance sur les additifs, OAdd)**

#### **Modification du 8 décembre 2023**

---

*L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires,  
vu l'art. 11 de l'ordonnance du 25 novembre 2013 sur les additifs<sup>1</sup>,  
arrête:*

#### **I**

L'ordonnance du 25 novembre 2013 sur les additifs est modifiée comme suit:

*Art. 13d* Disposition transitoire relative à la modification du 8 décembre 2023

Les denrées alimentaires non conformes à la modification du 8 décembre 2023 peuvent encore être importées, fabriquées et étiquetées selon l'ancien droit jusqu'au 31 janvier 2025 et remises au consommateur jusqu'à épuisement des stocks.

#### **II**

Les annexes 1a, 2 et 3 sont modifiées conformément aux textes ci-joints.

#### **III**

La présente ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2024

8 décembre 2023

Office fédéral de la sécurité alimentaire et  
des affaires vétérinaires:

Hans Wyss

<sup>1</sup> RS 817.022.31

*Annexe 1a*  
(art. 1a, al. 2, et 2, al. 1)

## **Liste des additifs autorisés**

*Titre, note de bas de page*

## **Liste des additifs autorisés<sup>2</sup>**

<sup>2</sup> Le contenu de la présente annexe est publié dans le RO et le RS uniquement sous forme de renvoi. Il peut être consulté à l'adresse suivante: «[hyperlink -f%URL](#)»> Informations générales > Étendue de la publication > Publication d'une partie d'un texte sous la forme d'un renvoi.

*Annexe 2*  
(art. 1a, al. 3, et 2, al. 1)

## **Groupes d'additifs**

*Titre, note de bas de page*

## **Groupes d'additifs<sup>3</sup>**

<sup>3</sup> Le contenu de la présente annexe est publié dans le RO et le RS uniquement sous forme de renvoi. Il peut être consulté à l'adresse suivante: «[hyperlink -f%URL](#)» [Link einfügen] > Informations générales > Étendue de la publication > Publication d'une partie d'un texte sous la forme d'un renvoi.

*Annexe 3*  
(art. 1, al. 1, let. d, 1a, al. 4, et 2, al. 1)

## **Liste d'application**

*Titre, note de bas de page*

## **Liste d'application<sup>4</sup>**

<sup>4</sup> Le contenu de la présente annexe est publié dans le RO et le RS uniquement sous forme de renvoi. Il peut être consulté à l'adresse suivante: «[hyperlink -f%URL](#)» [Link einfügen] > Informations générales > Étendue de la publication > Publication d'une partie d'un texte sous la forme d'un renvoi